

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 juin 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 juin 2016, à 19h00, à la salle Ovide-Dagenais, sise au 25, rue Taylor, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt-cinq (25) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Le maire mentionne la démission de madame la conseillère Louise Morin de la présidence du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville et souligne, en son nom et celui du Conseil, son engagement, son dévouement et son travail exemplaire au sein de ce comité. Le maire mentionne également que des rencontres avec les citoyens se tiendront sous peu dans divers secteurs de la Ville.

2016-06-170

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2016-06-171

1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2016

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2016.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2016.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

John Trott : Demande des précisions concernant la municipalisation du chemin Riddell. Le maire répond que la Ville n'a pas l'intention de municipaliser ce chemin.

Kathryn Lexow : Demande au Conseil de se prononcer concernant un projet d'établir à Lac-Brome un campus d'université en collaboration avec le député Paradis et certaines universités. Le maire répond que le sujet a fait l'objet de discussions avec Denis Paradis avant son élection au Parlement. Le maire ajoute que les élus discuteront du dossier mais qu'aucun projet officiel n'a été présenté au Conseil.

Chuck Christie : Demande un suivi concernant le statut du projet du centre aquatique. Le maire confirme qu'un comité de gouvernance était formé en décembre 2015 et énumère ses membres. Des informations seront également disponibles en kiosques à l'occasion de la Fête Nationale et de la Fête du Canada.

Stanley Neal : Demande des précisions concernant le terrain adjacent à la plage Douglass et les plans pour le centre aquatique. Le maire répond que le Conseil étudie ses options concernant le terrain et que c'est la Fondation Carke qui assume les coûts des plans préparés à ce jour.

Germain Lacasse : Demande au Conseil de réviser certains règlements d'urbanisme et d'axer les interventions sur une approche éducative plutôt que punitive. Le maire prend acte de la demande.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant un terrain récemment affecté à des fins d'utilité publique par voie de résolution. Le greffier donne les précisions demandées.

Larry Ingold : Demande des précisions concernant la taxation pour les services d'aqueduc même lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés. Il demande également des précisions concernant un terrain appartenant à la Ville. Le maire donne les précisions demandées.

Louise Bouchard : Demande des précisions concernant une affiche municipale sur la rue Benoit. Le maire donne les précisions demandées.

Peter White : Demande des précisions concernant la position du Conseil sur le « parc Foster » et un campus d'université à Lac-Brome. Le maire donne les précisions demandées.

Kathryn Lexow : Demande des précisions concernant les infos en kiosques et les mises à jour des démarches concernant le projet du centre aquatique. Le maire Burcombe et le conseiller Patterson donnent les précisions demandées.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2016-06-172

4.1.1 Approbation des comptes à payer

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **612 521,31 \$;**
- Chèques émis : **330 992,96 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2016-06-173

4.1.2.1 Factures diverses

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes, taxes incluses, en paiement de factures diverses à :

- **Monty Sylvestre**, pour services juridiques dans divers dossiers : **11 524,22 \$**.

ADOPTÉ

2016-06-174

4.1.2.2 Dépenses diverses – Sûreté du Québec

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 780 068 \$** à titre de paiement par la Ville pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au ministre des Finances selon les modalités suivantes :

- un (1) chèque au montant de 890 034 \$, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2016;
- un (1) chèque au montant de 890 034 \$, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2016.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

4.1.3.1 Parc des maisons mobiles de West-Brome

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

2016-06-175

4.1.3.2 AO 2016-14 - Réfection chemin Mont-Écho

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-14 pour la réfection du chemin du Mont-Écho;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues dans les délais prévus par l'appel d'offres :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Pavage Maska Inc.	469 494,49 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	350 668,00 \$
Bertrand Ostiguy	482 895,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'*Eurovia Québec Construction Inc.* pour un montant de 350 668,00 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à ***Eurovia Québec Construction Inc.*** le contrat AO 2016-14 pour la réfection du chemin du Mont-Écho et autorise la dépense de **350 668,00 \$, taxes incluses;**

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 613 décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour la reconstruction de diverses routes sur le territoire de la Ville de Lac-Brome* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2016-06-176

4.1.3.3 AO 2016-15 - Réfection de chaussées

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-15 pour la réfection de chaussées diverses sur le territoire;

ATTENDU QUE les chaussées visées par les travaux sont les suivantes : rue Taylor et chemins Foster, Tibbits Hill et Scott;

ATTENDU QUE seule une soumission était reçue suite à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE cette soumission conforme est celle d'*Eurovia Québec Construction Inc.* pour un montant global de 568 880,41 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à ***Eurovia Québec Construction Inc.*** le

contrat AO 2016-15 pour la réfection de chaussée diverses sur le territoire de la municipalité et autorise la dépense de **568 880,41 \$, taxes incluses;**

QUE soit affecté au paiement de cette dépense un montant de 507 895,93 \$, lequel sera financé à même le *Règlement 613 décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour la reconstruction de diverses route sur le territoire de la Ville de Lac-Brome* et remboursable sur une période de vingt (20) années;

QUE la balance de la dépense (soit 60 984,48 \$) soit financée à même le fonds général.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

N/A

4.1.5 Divers

4.1.5.1 Rapport financier et rapport du vérificateur – Dépôt

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier 2015 et le rapport du vérificateur externe 2015 sont déposés. La directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, en explique les faits saillants.

2016-06-177

4.1.5.2 Affectation du surplus libre – Service d'égout

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de 300 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil affecte un montant de 300 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats - Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le *Règlement sur les permis et certificats*.

4.2.2 Règlement abrogeant divers règlements - Avis de motion

Le conseiller Robert Laflamme donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un règlement abrogeant divers règlements. Le maire précise que ce règlement visera minimalement le *Règlement 488 sur la naturalisation des rives* et le *Règlement 489 sur le contrôle de l'érosion*.

2016-06-178

4.2.3 Règlement modifiant le Règlement concernant le fonds de roulement – Adoption

ATTENDU QUE la conseillère Louise Morin a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le *Règlement concernant le fonds de roulement*;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 243-1 (Règlement modifiant le Règlement concernant le fonds de roulement)*.

ADOPTÉ

5. URBANISME

Monsieur Robert Boyer dépose un article concernant le contrôle de certains types d'activités nautiques pour protéger les berges des plans d'eau.

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de

l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2016-06-179

5.3.1 475, chemin de Knowlton - Lot 4 266 026, Zone UC-5-L14

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment commercial et l'installation d'enseignes;

ATTENDU la résolution 16-054 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la construction d'un bâtiment commercial et l'installation d'enseignes au 475, chemin de Knowlton - Lot 4 266 026, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2016-06-180

5.3.2 315, chemin de Knowlton - Lot 4 471 081, Zone UI-3-L15

ATTENDU QUE la demande concerne la réfection d'un mur extérieur endommagé;

ATTENDU la résolution 16-055 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la réfection d'un mur extérieur endommagé situé au 315, chemin de Knowlton - Lot 4 471 081, zone UI-3-L15.

ADOPTÉ

2016-05-181

5.3.3 107, chemin Lakeside - Lot 4 266 233, Zone UCV-4-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 16-056 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne au 107, chemin Lakeside - Lot 4 266 233, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2016-06-182

5.3.4 1092, chemin de Knowlton - Lot 3 938 322, Zone UC-1-M2

ATTENDU QUE les demandes concernent la construction d'une remise et la rénovation d'une galerie;

ATTENDU les résolutions 16-057 et 16-058 du CCU et ses recommandations au Conseil d'accepter les demandes;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte les demandes concernant la construction d'une remise et la rénovation d'une galerie au 1092, chemin de Knowlton - Lot 3 938 322, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2016-05-183

5.3.5 65, rue Benoit - Lot 4 266 446, Zone URA-12-K15

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement d'une porte de garage;

ATTENDU la résolution 16-059 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

La conseillère Morin ayant déclaré son conflit d'intérêts et s'abstenant de voter

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement d'une porte de garage au 65, rue Benoit - Lot 4 266 446, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2016-06-184

5.3.6 8, rue Birch - Lot 4 266 481, Zone URA-12-K15

ATTENDU QUE la demande concerne des rénovations extérieures diverses;

ATTENDU la résolution 16-060 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant des rénovations extérieures diverses (installation d'une clôture, aménagement d'une terrasse et d'une allée gazonnée, peinture extérieure et réfection de l'escalier de l'entrée principale) au 8, rue Birch - Lot 4 266 481, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2016-06-185

5.3.7 28, rue Capel - Lot 4 266 584, Zone URA-18-K16

ATTENDU QUE la demande concerne des rénovations extérieures diverses;

ATTENDU la résolution 16-061 du CCU et sa recommandation au Conseil accepte la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant des rénovations extérieures diverses (remplacement des portes et fenêtres de la résidence principale) au 28, rue Capel - Lot 4 266 584, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2016-06-186

5.3.8 50, rue Saint-Paul - Lot 4 266 341, Zone URA-23-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'ajout d'un toit permanent;

ATTENDU la résolution 16-062 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'ajout d'un toit permanent sur pieux vissés au dessus de la terrasse existante au 50, rue Saint-Paul - Lot 4 266 341, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

2016-06-187

5.3.9 40, rue Victoria - Lot 4 266 400, Zone UCV-1-K15

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement des bardeaux d'asphalte de la toiture;

ATTENDU la résolution 16-063 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant de remplacement des bardeaux d'asphalte de la toiture au 40, rue Victoria - Lot 4 266 400, zone UCV-1-K15.

ADOPTÉ

2016-06-188

5.3.10 64, chemin Davis -Lot 3 938 928, Zone UCV-4-C11

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'une galerie;

ATTENDU la résolution 16-064 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'agrandissement d'une galerie situé au 64, chemin Davis - Lot 3 938 928, zone UCV-4-C11.

ADOPTÉ

2016-06-189

5.3.11 7, chemin du Mont-Écho - Lot 4 265 931, Zone UCV-6-L15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 16-065 du CCU et sa recommandation

au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne au 7, chemin du Mont-Écho - Lot 4 265 931, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2016-06-190

5.3.12 121, rue Saint-Paul - Lot 4 266 598, Zone URA-18-K16

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une clôture (en façade et en cour arrière);

ATTENDU la résolution 15-066 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une clôture (en façade et en cour arrière) au 121, rue Saint-Paul – Lot 4 266 598, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2016-06-191

5.3.13 70, chemin Lakeside -Lot 4 266 337, Zone UCV-4-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution 16-067 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne au 70, chemin Lakeside - Lot 4 266 337, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Laflamme invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.

2016-06-192

5.4.1 400-220, chemin Lakeside - Lot 4 267 924, Zone RB-8-G17

ATTENDU l'empiètement dans la marge arrière et le dépôt d'une demande d'agrandissement de la résidence existante;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté au CCU des précisions sur sa demande;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* prévoit une marge arrière de 10 mètres tandis que le projet propose d'aller jusqu'à 8,01 mètres;

ATTENDU QUE le sentier linéaire est localisé à l'arrière du lot;

ATTENDU la résolution 16-046 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure susmentionnée concernant le 400-220, chemin Lakeside, Lot 4 267 924, zone RB-8-G17.

ADOPTÉ

2016-06-193

5.4.2 496, chemin de Bondville - Lot 3 938 299, Zone UE-1-H12

ATTENDU la demande visant à régulariser l'implantation de la résidence empiétant dans les marges latérales;

ATTENDU QUE la résidence sise au 496, chemin de Bondville est située à 5.01 mètres de la marge latérale droite et à 5.05 mètres de la marge latérale gauche;

ATTENDU QUE le règlement de zonage en vigueur à la date d'émission du permis de construction exigeait une largeur minimale des cours latérales de 10,5 mètres;

ATTENDU QUE le permis de construction émis en 1997 permettant la construction de la résidence indiquait une largeur minimale des cours latérales de 10 pieds;

ATTENDU QUE le propriétaire a respecté les conditions indiquées au permis de construction;

ATTENDU la résolution 16-070 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure susmentionnée concernant le 496 chemin de Bondville - Lot 3 938 299, zone UE-1-H12.

ADOPTÉ

2016-06-194

5.4.3 119, chemin de la Baie-Rock Island - Lot 4 264 960, Zone UV-9-F14

ATTENDU la demande visant à régulariser l'implantation de la résidence existante et de la galerie situées respectivement à 11.39 mètres et à 10.42 mètres de la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QU' une dérogation mineure a été accordée par voie de la résolution 97-108 en date du 3 mars 1997 afin de régulariser la marge avant dérogoire ainsi que l'empiètement de la galerie en bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE la dérogation mineure accordée en 1997 ne fait pas état de l'empiètement de la maison dans ladite bande de protection car le positionnement de cette bande a été calculé à partir de la ligne de rivage et non de la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* prévoit une bande de protection riveraine de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux définie par la cote d'élévation de 197.28 mètres du lac Brome;

ATTENDU QU' un nouveau certificat de localisation préparé en mai 2016 confirme l'emplacement de la galerie à 10.42 mètres et l'emplacement de la maison à 11.39 mètres de la ligne des hautes eaux calculée à partir de la cote d'élévation de 197.28 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté au CCU des précisions sur la demande;

ATTENDU la résolution 16-069 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement de la maison et de la galerie situées au 119, chemin de la Baie-Rock Island - Lot 4 264 960, zone UV-9-F14.

ADOPTÉ

2016-06-195

5.4.4 19, chemin Soles - Lot 4 345 449, Zone RF-2-O3

ATTENDU QU' une demande de reconstruction d'un bâtiment agricole a été déposée;

ATTENDU QUE le bâtiment existant est situé à une distance de 8.85 mètres de la ligne avant de la propriété;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment serait annexé au bâtiment agricole existant situé en bordure du chemin Soles;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* fixe la marge avant pour un bâtiment agricole sans animaux à 18 mètres;

ATTENDU QUE le CCU considère que la reconstruction d'un bâtiment agricole existant ne causerait aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU la résolution 16-071 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure susmentionnée concernant le 19, chemin Soles - Lot 4 345 449, zone RF-2-O3.

ADOPTÉ

5.4.5 138, rue Saint-Paul - Lot 4 266 328, Zone URA-22-K16

Le propriétaire a retiré sa demande.

2016-06-196

5.4.6 42, chemin Frizzle - Lot 3 940 494, Zone ID-17-K9

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal localisé à une distance de

10.6 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE, depuis 2012, le terrain est situé dans la zone ID-17-K9, laquelle exige une marge de recul avant de 60 mètres;

ATTENDU QU' antérieurement à 2012, la marge de recul avant exigée était de 10,5 mètres;

ATTENDU la résolution 16-072 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte, telle que présentée, la demande de dérogation mineure susmentionnée concernant le 42, chemin Frizzle - Lot 3 940 494, zone ID-17-K9.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2016-06-197

5.5.1 386, chemin de Brome - Lot 3 940 320, Zone AF-12-F8

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 940 320 et 3 163 668 souhaite déposer une demande à la CPTAQ afin de pouvoir agrandir sa propriété résidentielle par l'acquisition de plus ou moins 18 969 mètres carrés, soit une partie du lot 3 940 326 appartenant au voisin auquel, en échange, il céderait le lot 3 163 668;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU la résolution 16-073 du CCU et sa recommandation au Conseil d'appuyer cette demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande du propriétaire des lots 3 940 320 et 3 163 668 à la CPTAQ afin de pouvoir agrandir sa propriété résidentielle par l'acquisition de plus ou moins 18 969 mètres carrés, soit une partie du lot 3 940 326 appartenant au voisin, lequel recevrait en échange le lot 3 163 668.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

2016-06-198 5.7.1 Lot 4 265 940, chemin de Knowlton, Zone URB-4-K15

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 265 940 demandent l'ajout des usages « H31 Multifamiliale (3 à 4 logements) » et « H32 Multifamiliale (5 à 8 logements) » dans la zone URB-4-K15;

ATTENDU QUE ce terrain est situé entre le parc des Vétérans et un bâtiment à 6 logis, et en face de l'école St-Édouard;

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent l'emplacement convenable pour un bâtiment multifamilial mais proposent que les limites de la zone URB-4-K15 soient révisées afin de limiter à l'axe principal la construction de bâtiments multifamiliaux;

ATTENDU la résolution 16-074 du CCU et sa recommandation d'accepter la modification de zonage demandée à la condition de revoir les limites de la zone;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil se prononce favorable à la modification de zonage demandée ci-dessus à la condition que les limites de la zone soient revues et demande en conséquence qu'un projet de règlement lui soit présenté pour étude et appréciation.

ADOPTÉ

2016-06-199 5.8 CCU - Nomination

ATTENDU la vacance au siège de la présidence du CCU;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme monsieur le conseiller Robert Laflamme à titre de président du CCU.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2016-06-200

6.2 Premiers répondants - Nominations

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie et des Premiers répondants recommande au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville : Kristian Rafaelsen; Patrick Lapierre;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie et désigne les personnes susmentionnées à titre de premiers répondants de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2016-06-201

8.2.1 Chambre de commerce de Lac-Brome

ATTENDU la demande d'aide financière de la Chambre de commerce de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les projets « Achetons chez nous » pour 3 000 \$ et le « Festival en lumière » pour 5 000 \$ ont été retenus par la Chambre de commerce de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **8 000 \$**, à titre de contribution financière globale à la **Chambre de commerce de Lac-Brome** pour les projets susmentionnés.

ADOPTÉ

2016-06-202

8.2.2 Ensemble de concert de Lac-Brome

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2016 de l'Ensemble de concert de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **500 \$**, à titre de contribution financière à la tenue de l'édition 2016 **Ensemble de concert de Lac-Brome**.

ADOPTÉ

2016-06-203

8.2.3 Association des Townshippers

ATTENDU la demande de contribution financière de l'Association des Townshippers;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **4 000 \$**, à titre de contribution financière à l'**Association des Townshippers** pour la tenue de l'édition 2016 de la Journée des Townshippers.

ADOPTÉ

2016-06-204

8.2.4 Fondation Sports adaptés

ATTENDU la demande de contribution financière de l'OBNL Fondation Sports adaptés;

ATTENDU la tenue d'événements très achalandés de la Fondation sur le lac Brome;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **5 000 \$**, à titre de contribution financière à l'OBNL **Fondation Sports adaptés** pour la tenue d'événements sur le lac Brome en 2016.

ADOPTÉ

2016-06-205

8.2.5 Académie Knowlton

ATTENDU la demande de contribution financière de l'Académie Knowlton;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **6 500 \$**, à titre de contribution financière à l'**Académie Knowlton**.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2016-06-206

8.3.1 Arts Alive

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public des organisateurs de l'édition 2016 de l'événement *Arts Alive*;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public, les organisateurs de l'événement devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes;

QUE l'autorisation vise la tenue de l'événement au parc Coldbrook et le sentier Coldbrook, entre les rues Lakeside et Maple, aux dates et heures suivantes :

- vendredi 26 août de 20 h à 22 h;
- samedi 27 août de 10 h à 19 h 30; et
- dimanche 28 août de 10 h à 16 h.

ADOPTÉ

2016-06-207

8.3.2 Triathlon amical

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public des organisateurs d'un triathlon amical;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue de l'événement sur certaines routes et sur le lac Brome le samedi 30 juillet 2016 de 13 h à 17 h, les organisateurs de l'événement devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

Le conseiller Patterson remercie les membres de la Chambre de commerce pour leur invitation à un « 5 à 7 » à l'Auberge West-Brome, le 31 mai 2016. La conseillère Morin annonce que le lancement de la saison touristique se fera le 14 juin 2016, à l'ancien Palais de Justice, rue St-Paul.

10. VARIA

2016-06-208

10.1 Poursuite en recouvrement de taxes municipales

ATTENDU QUE la Ville peut, en conformité avec l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes*, tenter une action, en son nom, devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, pour réclamer le paiement de taxes municipales;

ATTENDU le caractère problématique des dossiers de taxation suivants :

- 12-30, rue Elm; matricule 8008-97-3433-1;
- 43, chemin du Mont-Écho; matricule 8208-46-

- 8165-7;
- 48, chemin de Fulford; matricule 8216-24-4682-5;
- 318, rue Victoria; matricule 8008-88-0044-8;
- 585a – 587a, chemin de Knowlton; matricule 8008-24-1334-7;
- 727-729, chemin de Knowlton, matricule 7808-61-0393-0;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimée (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'introduction d'une action contre chacun des propriétaires des immeubles mentionnés ci-dessus en recouvrement de toutes taxes municipales dues à la Ville, tant en capital qu'en intérêts;

QUE le Conseil autorise le greffier, Me Edwin John Sullivan, à confier à l'avocat de son choix le mandat d'intenter lesdites poursuites et de représenter la Ville à cet effet.

ADOPTÉ

2016-06-209

10.2 Rue/Chemin Frank Santerre

ATTENDU le développement domiciliaire « Domaine-du-Lac » situé sur le lot 3 940 142;

ATTENDU QUE le promoteur immobilier demande au Conseil de suggérer un nom pour la voie de circulation desservant le projet domiciliaire;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil propose de nommer cette voie de circulation en l'honneur de feu Frank Santerre, fondateur de la scierie située près du projet domiciliaire à West-Brome.

ADOPTÉ

2016-06-210

10.3 Réfection d'un stationnement – Demande de certificat d'autorisation

ATTENDU QUE l'entreprise KDC (Les Emballages Knowlton) envisage réaliser la réfection d'un stationnement existant en partie en rive d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE ce projet est assujetti à une demande en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE ce projet est conforme à la réglementation

municipale;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation demandée en vertu de l'article 32 sur la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Larry Ingold : Demande également des précisions concernant les rencontres citoyennes pour différents secteurs de la Ville. Le maire donne les précisions demandées.

Kathryn Lexow : Demande des précisions concernant le statut des passerelles Quilliams. Demande également un suivi concernant le projet de centre aquatique et la tenue éventuelle d'un référendum. Le directeur général confirme que le projet des passerelles va de l'avant et que le scénario idéal vise une installation vers janvier 2017. Le maire répond qu'il n'a pas l'intention de gouverner par référendum, à moins que la Loi ne l'y oblige.

Chuck Christie : Demande des précisions concernant le recouvrement de certaines taxes municipales. Le maire donne les précisions demandées.

Pierre Beaudoin : Demande au Conseil de discuter avec Les Emballages Knowlton concernant la possibilité de renaturaliser la berge adjacente au stationnement faisant l'objet d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC. Le maire prend acte de la demande.

David Evans : Demande une présence policière accrue pour contrôler la circulation rue Centre/Iron-Hill. Le maire répond qu'un suivi sera effectué auprès de la SQ.

Jaques Lafrance : Demande des précisions concernant la facture de la SQ et toute possibilité de s'entendre avec Bromont pour que celle-ci desserve la Ville. Le maire donne les précisions demandées et confirme que la Ville est en pourparlers avec Bromont.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-06-211

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h57.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier